

**Présents : M KIRCHNER DEPASCO / Madame NOBLET Assistante juridique Rectorat**

**M JOURDAN Directeur adj DEPASCO / M LANGLAS DEPASCO 1**

**1. Manque AESH**

*Conduit à : dégradation des conditions de travail des agents (plus d'élèves à accompagner, donc plus de handicaps différents à gérer) / réduction des temps d'accompagnement pour les élèves en situation de Handicap -ESH / les notifications des MDPH ne moins en moins respectées... Les AESH ont une nouvelle mission : remplacement des AESH absentes. Demande d'emplois d'AESH supplémentaires dans les meilleurs délais dans tous les départements de l'Académie.*

**... la « flexibilité », nous avons alerté sur des difficultés de recrutement forcément accrues et démissions relativement aux PAS et l'élargissement de la zone géographique...**

**Tout en signalant que les PAS sont justement faits pour baisser les notifications... CQFD**

**2. Multiplication des actes de violence (orale et/ou physique)**

*Cf. Le nombre de fiches SST. Source : des ESH ne peuvent être scolarisés en milieu ordinaire. Ils souffrent et font souffrir leur entourage. Besoin d'augmenter les places dans les ESMS*

**Renvoyé au GT Conditions de travail AESH. Ils ont bien relevé un grand nombre de fiches SST. Pas de chiffre annoncé.**

**3. Mise en place des PAS**

*Demande que les syndicats soient destinataires de la composition des PAS mis en place dans chacun des 5 départements.*

*FO demande un rayon d'intervention de 20 kms maximum (règle actuelle)*

*Quel avenir pour les coordonnateurs de PIAL ?*

**10 PAS sur l'académie en 2025/2026, 50 de plus en 2026/2027**

**Une information est prévue aux agents à la rentrée.**

- **Indiquer les changements par rapport aux PIALs (qui fera quoi, à qui s'adresser).**
- **Rassurer les agents sur leurs missions et leur périmètre...**
- **Envoi avenants à la rentrée.**

**Sur qui fait quoi, assez flou, rien de précis sur le devenir des coordos PIAL , toujours pas de clarté sur le champ d'intervention précis du coordo PAS (à part celui de limiter les notifications.. mon commentaire).**

**Sur le périmètre, durée maximale de déplacement évoquée, j'ai demandé 30 mn max en durée. Sur la distance, le Rectorat préconise 20 km, rassurez-vous, ce ne sont que des préconisations, j'ai demandé un cadrage écrit pour éviter les débordements. Vu les remontées de terrain, et le manque d'AESH, la préconisation est un vœu pieux. Il nous est assuré que les affectations se feront « au plus proche du domicile... ».**

**Les compositions des PAS sont en cours dans le département, la DEPASCO transmet la demande de communication de leur organisation aux OS aux DSDEN.**

**Une nouveauté le référent AESH, un fonctionnaire, on ne sait pas encore qui, rattaché à chaque PAS. Destiné à répondre aux questions des AESH (on décentralise par rapport à la DSDEN, encore des postes créés en sus des postes de coordo PAS ?).**

**Quid du devenir des AESH référents ? et de leurs heures ? Pas de réponse.**

#### 4. **Accompagnement mutualisé**

Existe-t-il une règle académique ? Combien d'heure minimum ? Combien d'heures maximum ?

**Il n'y a pas de règle académique..... « flexibilité » oblige...**

**Pas de préconisation.**

**Projet GT AESH Conditions de travail.**

**Rappel que les notifications individuelles doivent être respectées, signaler tout dysfonctionnement.**

#### 5. **La subrogation**

*Quand ?*

**Nouvelle date : à partir du 1/01/2027...**

**Sur les soucis de trop perçu et quotité saisissable, la DEPASCO envoie à la DRGIP les états de recouvrement, c'est le comptable de la DRFIP qui décide des modalités de recouvrement.**

**Dans le code du travail, en dessous de 1083 €, la quotité saisissable est de 1/5.**

**C'est avec la DRFIP qu'il faut dealer.**

#### 6. **Action sociale**

*Subvention repas de 1,47€/repas.*

*Demande de faire des conventions avec les collectivités, notamment les communes pour les AESH exerçant dans les écoles (Elles y ont toutes droit car IM plafond pour être éligible est 539.)*

**« A L'étude. »**

#### 7. **Mise à jour du Guide AESH**

*Prévue quand ? Possibilité pour les syndicats de faire des propositions ?*

**Une visio prévue bientôt pour révision, comme il avait été fait pour les APSH. Avec envoi préalable des propositions DEPASCO.**

**Projet de présenter le guide via intranet DEPASCO, sous forme de fiches thématiques et recherche par mots clefs, outil « plus dynamique ».**

#### 8. **Temps de travail**

*Dans le 1<sup>er</sup> degré : la question de 10mn avant le début de la classe.*

***Pas de réponse. (à prendre dans la quotité...)***

***Gt Conditions de travail...***

*Pour les AESH en service partagé : le temps de déplacement entre deux établissements.*

***Directives Ministérielles, temps connexe.***

***Futur GT AESH conditions de travail, Sur l'espace AESH, en projet sur intranet, et conditions de travail...***

#### 9. **Les jours de fractionnement**

*Ce sont des jours de congés payés supplémentaires.*

***Pour les AESH en CDI et en CDD de plus de 1 an, possibilité de les prendre durant toute l'année***

*scolaire (actuellement, à partir de la rentrée de janvier), comme cela se fait dans toutes les académies qui les appliquent*

*Pour les nouveaux embauchés, selon leur date de recrutement (Cf. p25 du guide)*

*Confirmation de prise en demi-journées*

**Voir futur GT AESH, conditions de travail**

**10. Les modifications EdT et/ou lieu d'exercice**

*Délai minimum de prévenance : au minimum 72h.*

**Une préconisation...**

**Projet COLIBRIS de dépôt des Edt par les agents, prévu dès juin, chaque début d'année, prise de poste et changement affectation.**

**Dépôt de l'agent, étude de conformité de la DSDEN (examen le cas échéant prime**

**REP :REP+).**

**11. Les demandes de changement de PIAL / d'augmentation de la quotité du temps de travail.**

*Mise en place de formulaires académiques avec des barèmes basés sur des critères objectifs.*

*Facilitation des changements de PIAL hors campagne annuelle selon les situations.*

**Situation d'aujourd'hui, cas par cas, et possibilité de changement exceptionnel pendant l'année. Demande reçue de l'élaboration d'un formulaire avec critères précis (à transmettre aux DSDEN).**

**12. Résidence administrative**

*Des IEN indiquent aux AESH qu'elles n'ont pas droit aux frais de déplacement quand elles exercent dans les communes du PIAL : FAUX.*

*D'après la réglementation, la résidence administrative est la commune où l'agent exerce le plus longtemps.*

**Confirmation que la résidence administrative est le lieu où l'AESH réalise son plus grand quota horaire. Donc, frais de déplacement.**

**13. Traitement des remboursements de frais**

*Demande priorité vu la hauteur des salaires de ces agents.*

**Ils font au mieux...**

**14. Les primes REP/REP+**

*Nombre de dossiers par département. Nombre par département de protocoles transactionnels proposés par le Rectorat. Nombre de protocoles refusés par l'AESH.*

*Combien de requêtes au T.A de Pau (64 et 40) ? De Bordeaux (33,24 et 47) ?*

**470 demandes**

**208 étudiées**

**144 en paiement**

**42 en attente de signature de protocole agents (1 relance mais pas de délai).**

**Début traitement intérêts moratoires**

**Autres relances prévues.**

**Les demandes faites jusqu'au 10/12/2025 ont été traitées.**

**Sur la valeur juridique du protocole :**

**C'est un contrat, donc entre deux parties, de ce fait, il clôt**

**provisoirement la procédure, en attente de nouveaux éléments (soit une**

nouvelle délibération du conseil d'état) qui pourraient entraîner la négociation d'un nouveau contrat, la formule « je m'engage à » est une formulation classique de protocole transactionnel.

En lieu actuel des choses, l'assistante juridique indique qu'il semblerait exceptionnel et difficile que le tribunal administratif prenne une décision à l'encontre du conseil d'état.

Le protocole clôt donc momentanément le litige en attente de nouveaux éléments.

**Il faut donc signer... (mon commentaire)**

*Calendrier pour les versements*

*Problème des sommes versées et imposition : demander au Rectorat de se rapprocher de la DRFIP pour qu'elles ne soient pas imposables. (Réparation d'un préjudice).*

**Complicé avec la DRFIP pour l'imposition, dans la déclaration d'impôt, revenu exceptionnel, la DEPASCO fournit un certificat.**

**Concernant l'attribution des primes REP/REP+, en cohérence avec le projet COLIBRIS de dépôt des Edt en temps réel, elles ne seraient plus payées à l'année scolaire mais sur la durée de tout le contrat (si le contrat précise une affectation en établissements REP/REP+), mais, ce sera à l'agent de faire remonter donc ses emplois du temps via COLIBRIS et les modifications en temps réel (c'est un progrès, mon commentaire), par contre, une alerte sera lancée en début d'année et en octobre à tous les AESH pour qu'ils actualisent via COLIBRIS leurs emplois du temps pour qu'ils puissent bénéficier à nouveau et en continu de leur prime. (il ne doit plus y avoir de coupure d'indemnité).**

**15. Les entretiens dits «de régulation » (p. 18 du Guide)**

*Nombre pour chacun des départements de l'Académie – (FO demande son retrait)*

**Pas d'infos, c'est du local...**

**Je dénonce la confusion entre entretien professionnel et de régulation, ceux-ci étant parfois utilisés en tant qu'entretien pro mais sans garanties de défense des droits des agents... exemple d'entretien de régulation « punitifs » avec deux co pilotes PIAL, coordo PIAL et départemental, soit 4 personnes ! L'entretien de régulation n'est pas un tribunal ! (l'entretien pro, c'est uniquement avec un supérieur hiérarchique).**

**L'administration répond qu'un cadrage avait été fait sur la production de compte rendu normé avec recours et la présence d'un représentant du personnel.**

**Un cadrage va être fait concernant la configuration de l'entretien pour garantir une égalité de représentation entre agent et administration.**

**16. Equipements de Protection Individuelle (AESH en LP)**

*La question de leur prise en charge financière pour les AESH : employeur ou établissement*  
**Renvoi GT AESH conditions de travail**

**17. Médecine du travail**

*Demande d'un plan pluriannuel afin que toutes les AESH aient cette visite (obligatoire tous les 5 ans)*

**Le Rectorat renvoie aux services de la médecine du travail**

Concernant les accidents de travail, précision de l'envoi du formulaire de déclaration et de toutes les pièces à la DEPASCO ET DSDEN (dgi2), et non pas aux affaires médicales DSDEN qui ne gère que les fonctionnaires ou agents publics 100%.

L'employeur transmet à la CPAM qui accorde ou pas l'accident de service.

#### 18. Formation

La DEPASCO indique se rapprocher de l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue), pour évaluer l'offre de formation des AESH.

Concernant le CFP (Congé de formation professionnel), 14 demandes AESH et AED sur l'académie, la commission pas encore réunie.

#### 19. Communication avec les parents

Plusieurs AESH se plaignent de l'interdiction de communiquer avec les parents d'élèves accompagnés. La Depasco va revenir sur cette interdiction de communication, et convenir qu'un AESH est partie prenante dans l'équipe.

#### 20. Passage des contrats de 60 à 62 % dans l'académie

Concernant le passage des contrats de 60 % à 62 %, en voie de généralisation dans tous les départements selon les enveloppes budgétaires.

#### 21. Projets DEPASCO

Amélioration intranet depasco (espace AESH et nouveau guide), portail COLIBRIS pour emplois du temps, tuto sur le bulletin de paie, amélioration sur COLIBRIS des infos sur la procédure d'attribution d'accident de service. Une FAQ AESH.

Patrick Mouras et Nathalie Flores Laville pour la FNEC FP FO

